



F
S
U

Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Supplément n°2 du 02 juin 2008
au Bulletin n°555 - ISSN : 1250-3509

Si tu ne t'occupes pas de la RGPP, la RGPP s'occupera de toi !*

**CONTRE la RGPP et les suppressions massives de postes,
POUR une Fonction Publique et des services publics
au service de la population et du progrès social,**

la FSU, la CGT et l'Union Syndicale Solidaires (SUD)
appellent l'ensemble des fonctionnaires

à la grève le mardi 10 juin 2008

Après le 15 mai, le 18 mai... en participant massivement à la manifestation, nous devons affirmer clairement que :

- **l'Education nationale** est un «investissement» et non une «charge» exorbitante ; les services publics doivent être maintenus et développés sur tout le territoire,
- **les statuts de la Fonction Publique** garantissent la neutralité, l'impartialité et l'indépendance des agents : en défendant nos statuts, nous défendons un véritable service public indépendant des groupes de pression de tous ordres,
- **les fonctionnaires** doivent être respectés et mieux rémunérés : cela passe par l'augmentation de la valeur du point d'indice et non pas la mise en concurrence des personnels entre eux !

MANIFESTATION à 14 h 30

(Horaire et trajet à confirmer sur le site du SNU.ipp 93 : <http://www.snuipp.fr/93>)

*La «Révision Générale des Politiques Publiques» est un outil de casse sans précédent pour l'ensemble de la Fonction Publique, dont le service public d'Education.

RAPPEL

RASSEMBLEMENT

Vendredi 6 juin 2008 11 h 30 - 13 h 30

Parvis de l'Inspection Académique

Pour le respect des personnels.

Contre les pressions en tous genres.

Pour davantage de permutations et d'exeat.



L'heure est plus que jamais à la mobilisation

Le mouvement massif de grève et de manifestations du 15 mai n'a reçu aucune réponse si ce n'est l'annonce d'une inacceptable remise en cause du droit de grève dans l'éducation et dans la Fonction publique.

Le projet de loi «relatif à la mobilité et aux parcours professionnels» est en cours d'examen et doit passer à l'Assemblée Nationale à partir du 11 juin. S'y retrouvent toutes les mesures dont les organisations syndicales ont unanimement demandé le retrait, dispositions lourdes de conséquences pour les personnels, leur statut et le service public. Il en est ainsi notamment de l'extension du recours aux non titulaires, de leur gestion par les agences d'intérim, de la création de la position dite «de réorientation professionnelle» véritable antichambre pour de nombreux licenciements, du temps incomplet avec multi-employeurs...

Le gouvernement va présenter de nouvelles mesures issues de la Révision Générale des Politiques publiques.

L'objectif essentiel de la RGPP est de faciliter les suppressions massives de postes dans la Fonction publique (35000 à 40000 emplois par an), en articulation avec les mesures annoncées dans le cadre de la Révision Générale des Politiques publiques. Cette RGPP se met en œuvre sans débat public, sans que soit posée la question des missions de service public et celle des besoins des usagers et des citoyens sur l'ensemble du territoire. Par exemple, la politique éducative du gouvernement porte atteinte à la capacité du service public d'assurer la réussite de tous les jeunes. Elle traduit le profond désengagement de l'Etat. Elle induit l'affaiblissement voire la suppression ou la privatisation de missions et de services ainsi que la détérioration des conditions de travail, la mise en cause du statut et l'accroissement de la précarité. La RGPP est bien un outil de casse sans précédent pour l'ensemble de la Fonction Publique.

A cela s'ajoutent les pertes de pouvoir d'achat des personnels et le nouvel écrasement des carrières qui va résulter de la conjugaison du relèvement du SMIC et de l'insuffisante revalorisation du point d'indice. Aucune négociation salariale n'est aujourd'hui engagée en dépit des promesses gouvernementales ; pas plus sur la revalorisation des métiers.

Et le gouvernement prétend imposer à tous sans débat de nouvelles dégradations en matière de retraites. Nos organisations appellent d'ores et déjà à participer aux initiatives unitaires pour une véritable réforme solidaire des retraites.

Pour une Fonction publique et des services publics de progrès social au service de la population, nous exigeons :

- un véritable débat démocratique sur la réforme de l'Etat et de la Fonction publique en partant des besoins de tous,
- un emploi public, stable, statutaire et qualifié, permettant des services publics de qualité accessibles sur l'ensemble du territoire,
- l'amélioration du statut du fonctionnaire qui garantit la neutralité, l'impartialité et l'indépendance des agents dans l'exercice de leurs missions,
- un développement de la mobilité choisie qui s'oppose à la mobilité subie et l'abandon du recours à l'intérim,
- le retrait du projet de loi dit «relatif à la mobilité et aux parcours professionnels» et de celui sur le service minimum d'accueil remettant en cause les conditions d'exercice du droit de grève,
- l'ouverture immédiate de négociations salariales visant à maintenir le pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice.

Les organisations signataires soutiennent les luttes et les mouvements en cours dans différents secteurs (éducation, culture, recherche, impôts-trésor, douanes...), notamment les personnels qui ont décidé de poursuivre l'action par la grève reconductible et appellent l'ensemble des agents à amplifier la mobilisation.

Elles décident de faire de la semaine du 9 au 13 juin, une semaine d'actions et du 10 juin un nouveau temps fort de mobilisation par une journée puissante de grèves et de manifestations.

Paris, le 29 mai 2008

Samedi matin «libéré»

*Pour une véritable aide aux élèves en difficulté,
ce qu'il nous faut c'est du temps de concertation !*

Mise en place d'une «usine à gaz»

Le gouvernement fait croire qu'il s'occupe des élèves en difficulté alors qu'il supprime des postes par milliers et programme la fin des RASED.

La mise en place du soutien pour les élèves en difficulté hors temps scolaire, en utilisant une partie des heures libérées par la suppression des cours le samedi matin, est illusoire et inapplicable.

Le SNUipp/FSU 93 propose d'appliquer la consigne "24 + 3" (24 h d'enseignement + 3 h de concertation), de rédiger des motions et d'agir avec les parents d'élèves.

L'Inspecteur d'Académie de Seine-Saint-Denis envisage plusieurs possibilités :

- **le matin** : Il faudrait ouvrir toutes les écoles 30 minutes plus tôt, ce qui modifie aussi nos horaires et ceux des personnels techniques des municipalités. Ensuite, il faudrait faire commencer les services d'accueil pour tous les élèves 30 minutes plus tôt, car il n'est pas question de faire un tri entre «toi tu peux entrer t'es en difficulté et toi tu attends car tu vas bien»... Qui va payer cette surveillance supplémentaire ?
- **le soir** : On rallongerait selon l'I.A. la journée de classe de 40 minutes (3 fois) ou de 60 minutes (deux fois) pour des élèves qui ont déjà le plus grand mal à rester mobilisés pendant les 6 heures de classe.

Problèmes : On imagine aisément qu'à la sortie des classes de l'après midi, il faudra bien que tous les enfants se détendent. Il paraît inconcevable de repartir au travail avec les élèves en difficulté sans qu'ils ne se reposent. On imagine mal que les élèves en difficulté travaillent pendant que leurs copains jouent dans la cour en attendant l'étude...

Dans les écoles, comment gère-t-on les études d'une part, les "coups de pouce" des projets de réussite éducative d'autre part et les élèves en difficulté en sus. Tous ces enfants sont sous la responsabilité de qui pendant le moment de récréation qui précède le début des activités ?

Les enseignants font-ils deux heures de «traitement de la difficulté scolaire» ou deux heures plus les heures de surveillance des récréations qui précèdent ?

- **à midi** : L'I.A. semble opposé à cette possibilité. On voit mal la journée de tous les élèves se rallonger par le temps de midi pour permettre l'organisation de cette aide personnalisée.
- **le mercredi** : On stigmatiserait davantage les élèves en difficulté.
- **le samedi** : Il est indiqué par l'I.A «qu'un retour local à l'organisation d'un temps scolaire le samedi est interdit».

«Dégâts collatéraux»

- L'ensemble des élèves a perdu 2 h d'enseignement hebdomadaire, soit 72 heures annuelles, c'est-à-dire 3 semaines de classe par année scolaire.
- La mise en place des 60 h d'aides et de soutien aux élèves en difficulté a pour objectif de supprimer à terme les postes des RASED.
- L'amplitude horaire de présence des enseignants dans les établissements va s'allonger contrairement à ce qui a été annoncé.
- Les directions d'école totalement déchargées aujourd'hui (10 classes en ZEP) se retrouvent avec des heures d'aides et de soutien à assurer ! Chacun appréciera d'autant que c'est présenté comme une décharge de service.
- Des pertes financières pour les collègues qui ne pourront plus assurer l'étude et ceux qui devront financer des modes de garde pour leurs enfants.
- Tout cela est la conséquence d'un protocole d'accord signé par 2 organisations syndicales minoritaires, «faites la différence», rejoignez le SNU.ipp/FSU !

Les propositions du SNU.ipp/FSU 93

Le SNUipp/FSU 93 propose d'utiliser ce temps en direction des élèves en difficulté pour :

- rencontrer les parents,
- faire les synthèses avec le RASED,
- réunir les équipes éducatives,
- organiser la concertation et la réflexion dans les équipes pédagogiques sur les stratégies et les outils à mettre en oeuvre pour aider les élèves en difficulté.

.../...

Comment s'organiser ?

- Voter la motion en conseil des maîtres et au conseil d'école.
- Organiser le service de la manière suivante : 24 + 3 avec quatre jours de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Chaque jour de classe faisant 6 heures d'enseignement pour tous, et un point c'est tout.
- Tenir un compte précis et individuel des heures ainsi effectuées pour pouvoir en rendre compte à l'administration.
- Informer le SNUipp 93 de votre entrée dans ce dispositif, nous pourrons ainsi coordonner la riposte, vous faire connaître son ampleur.

Proposition de motion de conseil des maîtres et de conseil d'école à faire parvenir à l'IEN.

Le Conseil des Maîtres / d'école de l'Ecole, réuni le constate :

- que la suppression des cours le samedi entraîne la perte de 2 h d'enseignement par semaine pour tous les enfants,
- que la mise en place du soutien scolaire ne fait qu'allonger la journée de travail d'élèves qui ont déjà des difficultés à se mobiliser pendant les 6 heures de classe.

L'équipe pédagogique, confrontée à ces mesures qui ne correspondent pas aux besoins des enfants décide d'utiliser ce temps dans le cadre de l'aide aux enfants en difficulté pour

- organiser la concertation et la réflexion dans les équipes pédagogiques sur les stratégies et les outils à mettre en œuvre pour aider les élèves en difficulté,
- rencontrer les parents,
- faire les synthèses avec le RASED,
- réunir les équipes éducatives.

Ass. d'Educ., EVS, CA, CAE, AVS

Réunion d'informations syndicales des personnels précaires



de la Bourse Départementale
du Travail de Bobigny
1, place de la libération
(tramway :
arrêt place de la libération)

Journée nationale d'action des précaires dans l'Éducation Nationale

A l'initiative du SNUipp une **journée nationale d'action des précaires dans l'Éducation Nationale** aura lieu :

Mercredi 11 juin 2008

Une audience a été demandée auprès de l'Inspecteur d'Académie le matin.

Des informations supplémentaires sur cette journée d'action seront communiquées lors de la réunion d'information syndicale et dans la presse syndicale.

Sommaire : p.1 : Rassemblement du 06/06/08 ; Grève du 10/06/08 - p.2 : Communiqué CGT, FSU, Solidaires
p.3 et 4 : Samedi matin «libéré» ; AE, EVS, CA, CAE, AVS.

Directeur de la publication : F.COCHAIN - N° C.P. : 0610 S 07500 - Prix du N° : 1,50 € - Imprimerie Spéciale du SNU.ipp 93 - Bourse Départementale du Travail, 1 pl. de la Libération, 93016 Bobigny cedex, Tél. : 01.48.96.36.11., Fax : 01.48.96.36.80, Email : snu93@snuipp.fr - <http://www.snuipp.fr/93>. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNU.ipp Seine Saint Denis. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNU.ipp.